

## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2023

Le 4 août 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 28 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANÇON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GUILLEMET Jean-Louis, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, LAKHDER Nadia, NUNHOLD Jacinthe, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette, OCHIER Jean-Christophe.

Étaient excusés :

Madame Majda CHETTAT BENATTABOU	pouvoir à Monsieur David LOYSEAU
Monsieur Pierre CHARITÉ	pouvoir à Madame Dominique THIEBAULT
Madame Fanny SAUNIER	pouvoir à Monsieur Jean-Paul MUNNIER
Madame Séverine COENART	pouvoir à Madame Aurélie DZIERZYNSKI
Monsieur Laurent VIEILLE	pouvoir à Monsieur Ismaël BOUDJEKADA

**Madame Colette BESANÇON** est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2023
2. Information sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations du Conseil Municipal

### **FINANCES /MARCHÉS PUBLICS**

3. Réalisation d'un emprunt de 775 000 €
4. Révision des autorisations de programmes et crédits de paiement (AC CP)
5. Décision Budgétaire Modificative N°3

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2023**

Monsieur le Maire :

Demande de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2023

Monsieur BOUDJEKADA :

Juste une seule, vous m'entendez souvent quand c'est négatif, en l'occurrence la retranscription est juste parfaite. Je ne sais pas qui est derrière tout ça, je tiens à le remercier.

**Vote : Unanimité.**

## **2. Information décisions du Maire**

Monsieur le Maire :

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises.

**Décision du Maire N° 26/2023 du 12/07/2023 visée par la Préfecture le 12/07/2023**

**Objet : Avenant n°2 au marché de restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont – lot n°6 Menuiseries extérieures - Entreprise CUBE METTEY sise site de la roche – 25420 BART**

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

**Vu** la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la décision n°08/2022 en date du 4 mai 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 5 mai 2022 et attribuant le lot n°6 Menuiseries extérieures du marché de travaux concernant la restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont à l'entreprise CUBE METTEY sise Site de la Roche – 25420 BART, pour un montant de 132 848,60 € HT (159 418,32 € TTC) ;

**Vu** la décision n°10/2023 en date du 6 avril 2023 visée par le contrôle de légalité en date du 6 avril 2023 et validant un avenant financier n°1 d'un montant de - 9 883,46 € HT (- 11 860,15 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise CUBE METTEY à 122 965,14 € HT (147 558,17 € TTC) ;

**Considérant** la nécessité d'ajuster les prestations du marché ;

**Considérant** les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

### **DECIDE**

**1 – La conclusion du présent avenant financier n°2 d'un montant de + 10 500,00 € HT (+ 12 600,00 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise CUBE METTEY de 122 965,14 € HT (147 558,17 € TTC) à 133 465,14 € HT (160 158,17 € TTC), soit + 0,46 % en cumulé.**

**2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**

**3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.**

**4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.**

**Décision du Maire N° 27/2023 du 12/07/2023 visée par la Préfecture le 12/07/2023****Objet : Avenant n°1 au marché d'Extension de l'Ecole Élémentaire Daniel Jeanney – Restauration scolaire et Périscolaire – lot n°1 VRD Terrassements - Entreprise COLAS FRANCE sise ZA Aux Grands Champs – 25410 DANNEMARIE SUR CRETE**

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

**Vu** la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la décision n°21/2022 en date du 21 septembre 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 26 septembre 2022 et attribuant le lot n°1 VRD Terrassements du marché de travaux concernant l'extension de l'Ecole Élémentaire Daniel Jeanney – Restauration scolaire et Périscolaire – à l'entreprise COLAS FRANCE sise ZA Aux Grands Champs – 25410 DANNEMARIE SUR CRETE, pour un montant de 53 883,27 € HT (64 659,92 € TTC) ;

**Considérant** la nécessité d'ajuster les prestations du marché ;

**Considérant** les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

**DECIDE**

**1 – La conclusion du présent avenant financier n°1 d'un montant de + 2 750,00 € HT (+ 3 300,00 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise COLALS FRANCE de 53 883,27 € HT (64 659,92 € TTC) à 56 633,27 € HT (67 959,92 € TTC), soit + 5,10 %.**

**2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**

**3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.**

**4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.**

**Décision du Maire N° 28/2023 du 12/07/2023 visée par la Préfecture le 12/07/2023****Objet : Avenant n°5 au marché de restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont – lot n°2 Démolition / Gros Œuvre - Entreprise SARL CARRARA sise 70 rue de Belfort – 25400 AUDINCOURT**

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

**Vu** la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la décision n°04/2022 en date du 4 mai 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 5 mai 2022 et attribuant le lot n°2 Démolition/Gros Œuvre du marché de travaux concernant la restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont à l'entreprise SARL CARRARA sise 70 rue de Belfort – 25400 AUDINCOURT, pour un montant de 255 920,38 € HT (307 104,46 € TTC) ;

**Vu** la décision n°01/2023 en date du 26 janvier 2023 visée par le contrôle de légalité en date du 27 janvier 2023 et validant un avenant financier n°1 d'un montant de + 17 808,50 € HT (+ 21 370,20 € TTC) portant le marché à 273 728,88 € HT (328 474,66 € TTC) ;

**Vu** la décision n°06/2023 en date du 6 avril 2023 visée par le contrôle de légalité en date du 6 avril 2023 et validant un avenant financier n°2 d'un montant de + 14 676,45 € HT (+ 17 611,74 € TTC) portant le marché à 288 405,33 € HT (346 086,40 € TTC) ;

**Vu** la décision n°07/2023 en date du 6 avril 2023 visée par le contrôle de légalité en date du 6 avril 2023 et validant un avenant financier n°3 d'un montant de + 1 319,56 € HT (+ 1 583,47 € TTC) portant le marché à 289 724,89 € HT (347 669,87 € TTC) ;

**Vu** la décision n°24/2023 en date du 24 mai 2023 visée par le contrôle de légalité en date du 24 mai 2023 et validant un avenant financier n°4 d'un montant de + 984,00 € HT (+ 1 180,80 € TTC) portant le marché à 290 708,89 € HT (348 850,67 € TTC) ;

**Considérant** la nécessité d'engager des travaux complémentaires ;

**Considérant** les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

## DECIDE

**1 – La conclusion du présent avenant financier n°5 d'un montant de + 1 100,00 € HT (+ 1 320,00 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise SARL CARRARA de 290 708,89 € HT (348 850,67 € TTC) à 291 808,89 € HT (350 170,67 € TTC), soit + 14,02 % en cumulé.**

**2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**

**3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.**

**4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.**

**Le Conseil Municipal prend acte des présentes décisions n°26/2023 à 28/2023 prises par le Maire en vertu des délégations qui lui sont accordées par le Conseil Municipal.**

### 3. Réalisation d'un emprunt de 775 000 €

Le Rapporteur :

Afin de financer le programme d'investissement 2023 de la collectivité, le conseil municipal a approuvé l'inscription d'un emprunt de 775 000 € au budget primitif 2023.

Une consultation a été lancée auprès de 5 organismes bancaires, à savoir :

- Le Crédit Agricole de Franche-Comté ;
- La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté ;
- La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ;
- Le Crédit Mutuel ;
- La Banque des Territoires.

Suite à cette consultation, seuls 3 établissements ont transmis une offre à la collectivité : la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, le Crédit Mutuel et la Banque des Territoires.

Après analyse des offres reçues, il s'avère que l'offre de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté présente les caractéristiques les plus avantageuses, à savoir :

- Montant : **775 000 €**
- Durée : **25 ans**
- Taux : **révisable**
- Index : **taux de rémunération du livret A**
- Marge : **0,35 %**
- Calcul des intérêts : **Préfixés (base exact / 360)**
- Amortissement du capital : **progressif**
- Périodicité des échéances : **trimestrielles**
- Frais de dossier : **0,10 % (soit 775 €) déduit du premier déblocage de fonds**
- Déblocage des fonds : **possible sur 12 mois à dater de l'émission du contrat**
- Remboursement anticipé : **partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité de 3% du capital remboursé**
- Passage à taux fixe : **possible en totalité à une date d'échéance sans pénalité.**

Monsieur le Maire :

Y-a-t-il des questions ?

Monsieur BOUDJEKADA :

Ce ne sera pas une question mais une intervention plus globale. Vous nous donnez le meilleur scénario en disant que nous sommes indexés sur le livret A, que quand les taux baisseront, cela baissera aussi de l'autre côté. Moi honnêtement je m'inquiète. Je vous rappelle quand même que l'on n'a pas un budget énorme, c'est de l'ordre de 5 à 7 millions, et ce qui est véritablement inquiétant dans tout cela c'est que l'an passé vous nous endettiez d'un million, et là on a ce prêt supplémentaire de l'ordre de 775.000 euros de mémoire. J'ai envie de vous dire, j'entends que vous avez des paramètres extérieurs qui font qu'aujourd'hui on se retrouve avec une explosion des différents marchés que vous avez engagés et notamment les travaux. Mais sans être méchant, à un moment donné il faut bien comprendre un truc messieurs dames, il n'y a pas de logique dans la mort, vous êtes bien d'accord que l'on sera tous enterrés.

Toutefois, il y a quand même plus de probabilités que ce soit ma génération qui va payer, soit quand vous serez dans votre trou, soit quand vous serez sur une plage en train de profiter de votre retraite et c'est tout le mal que je vous souhaite. Et donc moi, véritablement ça m'inquiète et je me demande jusqu'où on va aller dans ces emprunts répétitifs et successifs alors même que l'on n'a pas les moyens de se le permettre. Vous savez, c'est d'autant plus inquiétant que lorsqu'on remonte il y a de cela quelques semaines, quelques mois, l'adjoint aux finances de cette majorité venait nous expliquer qu'il n'excluait pas la possibilité d'augmenter les impôts. Je vous le dis, je vous le pose en mille, je fais le pari qu'à ce rythme-là vous ne tiendrez pas votre engagement qui consiste à ne pas augmenter la fiscalité locale. C'est véritablement inquiétant et j'en appelle peut-être à un petit plus de modestie sur votre plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur GRILLON :

On a eu un débat d'orientations budgétaires, on a voté un budget qui intégrait ce montant-là d'emprunt pour que le budget soit à l'équilibre. On en est à la phase de réalisation et la question qui est posée c'est de faire la proposition de contracter le prêt maintenant avant que les taux continuent de grimper et de trouver la solution qui nous semble, au vu de ce que je viens de vous exposer, la moins pire. Sachant que si on avait une fiscalité plus importante, des revenus bien plus importants, on n'emprunterait pas. On ne va pas refaire le débat que nous avons eu au moment du budget primitif.

Monsieur BOUDJEKADA :

Vous savez que justement au moment de ces débats, j'étais absent pour raisons de santé. Simplement je pense que collectivement, il va peut-être falloir à un moment donné que vous acceptiez de vous poser avec votre opposition et que l'on commence peut-être, comme nous l'avions proposé, à chercher la manière de comment faire rentrer des investissements et rapporter de l'argent. C'est là aussi toute la problématique, il faut stopper de tout regarder simplement sous le spectre de l'urbanisme. De ce point de vue-là, aujourd'hui votre seule marge de manœuvre principale en tout cas, c'est le foncier. Donc c'est peut-être la raison qui explique que derrière il y a des constructions à tout va mais il faut rappeler aussi que le foncier c'est bien, encore faut-il derrière quand même une augmentation de la qualité des services à destination des habitants. On pourrait parler de la ZAC du Grand Bannot, il n'y a même pas de nouveaux commerces, il n'y a rien du tout. Moi franchement je trouve qu'on est en train de s'enfoncer et qu'à ce rythme-là on augmentera les impôts, c'est une certitude.

Monsieur GRILLON :

En ce qui concerne l'avenir de la commune, les investissements que nous sommes obligés de réaliser, c'est pour faire face à l'accroissement des besoins scolaires puisque c'est dans ce domaine que l'on a les deux projets majeurs de ce mandat. Les cantines que l'on construit pour libérer des anciennes salles qui avaient été provisoirement transformées en cantine pour accueillir des enfants. On ne fait pas dans des dépenses inutiles pour la commune, on s'est bien concentrés sur l'essentiel de nos missions, c'est-à-dire l'accueil des enfants pour la scolarité, c'est une compétence de la commune. Le débat a eu lieu, maintenant il nous faut passer à la réalisation. On verra l'année prochaine au débat d'orientations budgétaires, pour le budget 2024 comment on le réalise.

Je tiens à vous rappeler que vous vouliez baisser les impôts, faire des choses gratuites. Nous avons pris l'option d'aller à l'essentiel, faire en sorte que les dépenses soient les plus faibles pour répondre au besoin de la population qui est jeune, qui arrive avec les nouveaux lotissements qui sont construits.

Monsieur BOUDJEKADA :

Juste deux derniers points et après j'en aurai terminé car effectivement le but n'est pas de refaire le débat. Je vais vous donner deux exemples concrets, même si ça représente, pour leur deuxième exemple « peanuts » dans le budget de la collectivité. À un moment donné il y a aussi la mission d'exemplarité. Quand vous augmentez sur le mandat précédent la fiscalité de 30% et bien effectivement nous, on s'était engagé à la baisser de 30% et c'était d'ailleurs totalement chiffré.

Mais au-delà de ça si vous voulez, nous ce que l'on vous reproche, c'est quand vous dites notre opposition n'est absolument pas considérée comme une force de proposition et qu'on n'est pas inclus, vous nous faites votre débat d'orientations budgétaires parce que la loi vous y oblige mais parallèlement à ça, à quel moment vous avez considérez nos propositions ? Jamais. Parce que quand on remonte à la ferme Kauffmann, je vous rappelle quand même, que pour le coup, on vous avait expliqué que c'était une ruine et que la deuxième maison, la ferme Tissot, que vous avez vendu à l'euro symbolique après l'avoir acheté 250 000 balles, ne vous étonnez pas que l'on se retrouve dans cette galère aujourd'hui. Nous c'est là-dessus qu'on vous reproche de l'anticipation et une mauvaise gestion.

Monsieur GRILLON :

On ne va pas revenir sur deux mandats auparavant non plus.

Monsieur BOUDJEKADA :

Encore une chose, vous allez dire que je suis tatillon, mais je le suis quand il s'agit d'argent public. La question des tablettes que vous avez payées aux élus et je rappelle que seul notre groupe a décidé de ne pas les prendre et de les donner aux écoliers. Pour le coup, je regarde vos tables, l'immense majorité de votre majorité n'ont absolument pas leurs tablettes en face d'eux. Où est passé l'argent public au final ? À quoi ça sert ?

Monsieur le Maire :

Ils reçoivent les documents sur leur tablette. Ils ont eu l'occasion de les lire, les rapports sont très peu nombreux. On ne tire pas de papier, donc ça sert. La preuve, l'autre fois vous nous avez demandé de vous les tirer en papier.

Monsieur BOUDJEKADA :

Vous êtes de mauvaise foi. Je pense que je suis le plus connecté de cette salle. Simplement, je vous expliquais que ce jour-là étant donné que j'avais un trajet à faire de plus de 4 heures, je voulais simplement que M. VIVOT nous ramène un seul exemplaire d'un dossier et vous m'avez proposé quelque chose d'hallucinant, c'était tout simplement vous étiez d'accord de me donner le format papier à la condition que je prenne du format papier jusqu'à la fin du mandat. Elle est où votre logique ?

Monsieur le Maire :

Je doute que l'on vous ait dit ça comme ça, cela m'étonnerait. Simplement pour revenir sur cet emprunt comme l'a dit Robert GRILLON, c'est pour des établissements structurants pour notre commune, on préserve l'avenir. On sera en capacité d'accueillir tous les élèves dans des conditions optimales, aussi bien à la restauration qu'au périscolaire. On a eu des aléas effectivement, c'est le risque avec des rénovations. Il y a tous les événements qui sont arrivés, vous allez dire que l'Ukraine n'y est pour rien mais malgré tout c'est le cas. L'attaque de Poutine a mis en péril pas mal de pays, de communes. On subit les conséquences de tout ça, même si vous le défendez. J'ai pas de scrupules d'avoir fait un emprunt pour ces éléments là, ce n'est pas pour faire une piscine ou autre chose. Tout le reste est très surveillé, on travaille encore à faire des économies. Ce n'est pas trouver des recettes supplémentaires, à part des habitants nouveaux, on ne peut pas en avoir. Les subventions on en a de moins en moins donc il faut qu'on compresse effectivement, il y aura encore des décisions difficiles à prendre sans doute dans les années qui viennent, on y veillera mais ce n'est pas l'emprunt qui fait que... Il y aurait fallu faire ces économies parce que nous avons des frais de structure de plus en plus importants.

Monsieur BOUDJEKADA :

Juste quand même par principe, parce qu'en l'occurrence le procès-verbal est plutôt bien repris, je vais répondre. On ne remet pas tout là simplement sur cet emprunt mais c'est une gestion globale que nous dénonçons. Pour Poutine, arrêtez ces accusations à deux balles, j'ai été très clair. J'ai toujours expliqué, que vous nous présentez, vous avez été Monsieur le Maire jusqu'à comparer Adolf Hitler avec Vladimir Poutine.

A un moment donné, je vous dis que votre vision manichéenne consiste à faire passer Poutine comme le diable absolu face aux gentils ukrainiens et d'ailleurs vous mettez totalement de côté la responsabilité historique de l'OTAN qui été reconnue notamment par le souverain pontife, Monsieur le Pape. Et bien effectivement j'estime qu'il faut un petit peu doser et arrêtez de nous vendre le discours de votre président, si vous l'avez soutenu, Emmanuel MACRON.

Monsieur le Maire :

Et bien dosez aussi vous.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**À la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- approuve la réalisation de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté ainsi que tout document ou acte s'y rapportant.

**Vote : 24 Pour**

**4 Contre (Monsieur BOUDJEKADA, Madame NUNHOLD, Monsieur VIEILLE, Madame TABECHE)**

**1 Abstention (Monsieur DRIANO)**

#### **4. Révision des autorisations de programmes et crédits de paiement (AC/CP)**

Le Rapporteur :

**Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les AP/CP comme suit :**

##### **1- Opération de réhabilitation de la ferme Kauffmann – AP n°2022-01**

**Pas de révision proposée.**

Numéro d'AP	Libellé		Montant TTC de l'AP			TOTAL
	Pour information Réalisé 2020 (hors AP)	Pour information Réalisé 2021 (hors AP)	2022	2023	2024	
<b>2022-01</b>	<b>Réhabilitation de la ferme Kauffmann</b>		<b>1 540 269 €</b>			
<b>CP / Crédits budgétaires (Opération 0221 – Article 2313)</b>	666,00 €	31 779,60 €	<b>83 000,00 €</b> (+79 077,61 € de RAR 2021 hors AP)	<b>1 457 269,00 €</b>		<b>1 540 269 €</b> (1 651 792 €)
<b>Ressources dont :</b>	666,00 €	31 779,60 €	<b>83 000,00 €</b> (+79 077,61 € de RAR 2021 hors AP)	<b>1 457 269,00 €</b>		<b>1 540 269 €</b> (1 651 792 €)
FCTVA		109,25 €	5 213,13 €	26 587,21 €	239 050,41 €	<b>270 960,00 €</b>
Subvention REGION			41 550,00 €	166 200,00 €		<b>207 750,00 €</b>
Subvention ETAT (DETR)			44 952,00 €	159 388,00 €		<b>204 340,00 €</b>
Subvention CD25			38 735,00 €	154 942,00 €		<b>193 677,00 €</b>
Subvention CAF			0,00 €	45 000,00 €		<b>45 000,00 €</b>
Fonds propres dont Emprunt	666,00 €	31 670,35 €	31 627,48 €	905 151,79 €	-239 050,41 €	<b>730 065,21 €</b>



## 2- Opération de création d'une restauration scolaire à l'école Daniel Jeanney – AP n°2022-02

Il s'agit ici d'acter :

- la révision à la hausse de l'autorisation de programme passant de 597 705 € à **603 905 €** (soit **+ 6 200 €**) suite à la constatation d'une plus-value sur les travaux ;
- La révision des ressources prévisionnelles affectées à cette opération, à savoir la hausse des fonds propres passant de 210 812,18 € à **217 012,18 €** (soit **+ 6 200,00 €**)

Numéro d'AP	Libellé		Montant TTC de l'AP			TOTAL
	Création restauration scolaire école Daniel Jeanney		603 905 €			
2022-02	Pour information Réalisé 2020 (hors AP)	Pour information Réalisé 2021 (hors AP)	2022	2023	2024	
CP / Crédits budgétaires (Opération 0222 – Article 2313)		10 064,60 €	24 850,00 € (+64 730,62 € de RAR 2021 hors AP)	579 055,00 €		603 905 € (678 700,22 €)
Ressources dont :		10 064,60 €	24 850,00 € (+64 730,62 € de RAR 2021 hors AP)	579 055,00 €		603 905 € (678 700,22 €)
FCTVA			1 651,00 €	14 694,80 €	93 314,97 €	109 660,77 €
Subvention ETAT (DPV)		80 000,00 €	447,78 €	187 711,49 €		268 159,27 €
Subvention ETAT (DETR)			0,00 €	0,00 €		0,00 €
Subvention CD25			0,00 €	83 868,00 €		83 868,00 €
Fonds propres dont Emprunt		-69 935,40 €	87 481,84 €	292 780,71 €	-93 314,97 €	217 012,18 €

## 3- Opération de révision générale du PLU – AP n°2022-03

Pas de révision proposée.

Numéro d'AP	Libellé		Montant TTC de l'AP			TOTAL
	Révision générale du PLU		60 000 €			
2022-03	2022	2023	2024	2025	2026	
CP / Crédits budgétaires (Opération 0223 – Article 202)	13 306 €	35 094 €	6 300 €	5 300 €		60 000 €
Ressources dont :	13 306 €	35 094 €	6 300 €	5 300 €		60 000 €
FCTVA		2 183 €	5 757 €	1 033 €	869 €	9 842 €
Subvention ETAT (DGD)	4 800 €			6 700 €		11 500 €
Fonds propres dont Emprunt	8 506 €	32 911 €	543 €	- 2 433 €	- 869 €	38 658 €

Monsieur BOUDJEKADA :

Simplement pour vous dire, en toute cohérence, forcément notre groupe va s'abstenir sur ce rapport. Vous n'avez pas le choix de faire cette opération budgétaire. Étant donné que nous ne sommes pas en phase avec votre façon de procéder, on s'abstiendra.

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal révisé les AP/CP comme ci-dessus

Vote : 24 Pour

5 Abstentions (Monsieur BOUDJEKADA, Madame NUNHOLD, Monsieur VIEILLE, Madame TABECHE, Monsieur DRIANO).

## 5. Décision Budgétaire Modificative N° 3

Le Rapporteur :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Budgétaire Modificative n°3 ci-dessous :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	+ 6 200 €	74111	Dotation forfaitaire	+ 2 235 €
6068	Autres matières et fournitures	+ 3 941 €	741121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	+ 17 469 €
61551	Entretien du matériel roulant	+ 3 000 €	741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU)	+ 25 133 €
7498	Autres versements sur dotations	+ 46 210 €	741127	Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	+ 2 754 €
			75888	Produits divers de gestion courante	+ 11 760 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 59 351 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 59 351 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Article / Opération	Libellé	Montant	Article / Opération	Libellé	Montant
2313 / Op.0222	Création restauration scolaire école Jeanney	+ 6 200 €	021	Virement de fonctionnement	+ 6 200 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 6 200 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 6 200 €</b>

À la majorité, après en délibéré, le conseil Municipal approuve la Décision Budgétaire Modificative n°3

Vote : 24 Pour

5 Abstentions (Monsieur BOUDJEKADA, Madame NUNHOLD, Monsieur VIEILLE, Madame TABECHE, Monsieur DRIANO).

## Questions diverses :

### Madame NUNHOLD :

Rien à voir avec ce conseil, simplement on reçoit les avis de décès des administrés de la commune, et j'aimerais personnellement que l'on reçoive aussi les avis de décès des employés de la commune. C'est important, il y a des personnes qui connaissent, je vais citer Madame DELAGRANGE, c'était une personnalité de la ville de Grand-Charmont, une employée quand même remarquable, moi je la connais très très bien et je trouve dommage que les administrés de la commune qui l'ont côtoyée pendant près de trente ans ne soient pas informés, je sais qu'elle n'habite pas la commune. Je cite elle parce que c'est le cas qui est arrivé récemment, mais ça peut être le cas pour d'autres employés. Pour moi, je pense que c'est une demande un petit peu légitime. Je ne sais pas si vous allez en prendre note, ce serait bien.

### Monsieur BOUDJEKADA :

Je rejoins Madame NUNHOLD sur ce point-là. Je voulais savoir dans le cadre d'obsèques comme celles que l'on a rencontrées malheureusement il y a de ça une semaine ou deux, est-ce que la ville, ou par l'intermédiaire du CNAS, il y a une gerbe financée par la collectivité au niveau des agents ?

### Monsieur le Maire :

À la demande de la famille, c'était ni fleurs ni couronnes.

### Monsieur BOUDJEKADA :

Ceci étant dit, vu que l'on parle des agents, moi j'ai deux petits points très courts. Par rapport aux comptes que l'on vous a déjà demandés par rapport à la ferme, je ne sais pas si la personne concernée est revenue de vacances ? On aimerait bien les avoir par mail en tout cas, nous les élus de l'opposition, mais vu que ça fait partie d'une des conditions pour que la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens soit valable, ce serait bien de les avoir justement ces comptes, si c'est envisageable, en tout cas c'est une obligation.

### Monsieur le Maire :

On n'a pas compris. Les comptes de quoi ?

### Monsieur BOUDJEKADA :

Les comptes de la ferme d'animation. On en avait parlé rapidement lors du dernier conseil, mais la personne qui les avait était en vacances. Simplement, je voudrais également vous parler, je n'ai pas eu beaucoup d'éléments là-dessus, j'ai entendu parler d'une annulation du treizième mois pour les employés qui seraient malades. Est-ce que vous pouvez nous en parler ?

### Monsieur le Maire :

Ce n'est pas tout à fait cela. C'est un problème qui est traité en CTP.

### Monsieur BOUDJEKADA :

Je vais réitérer ma demande Monsieur le Maire. Mais si c'était possible de revoir vos conditions, simplement pour faire en sorte qu'on puisse être dans l'opposition au moins à titre d'un siège représenté parce qu'en l'occurrence, ce sont des sujets que vous abordez en CT et on n'a pas la réception systématique de l'intégralité des comptes rendus. D'ailleurs si on peut avoir tous les nouveaux comptes rendus parce que j'en ai eu une partie et on aimerait bien que l'envoi soit systématisé afin que l'on sache de quoi on parle et surtout ce genre d'éléments. Là ce sont les représentants syndicaux qui nous les envoient. Vous dites : ce n'est pas tout à fait ça, est-ce que l'on peut savoir de quoi il ressort justement ?

### Monsieur le Maire :

Vous avez ce que vous devez avoir, c'est tout.



Monsieur BOUDJEKADA :

Non c'est une obligation légale le compte rendu. Simplement vous ne voulez pas nous en parler. Je vous demande d'éclaircir là-dessus, vous ne voulez pas. Je précise juste que si effectivement vous avez décidé d'enlever le treizième mois pour maladie, je trouve ça lamentable. Si c'est ça, les économies dont vous nous avez parlé, je n'ose pas croire que dans votre majorité l'ensemble de votre groupe soit d'accord avec ça et c'est une fois encore profondément inhumain et malsain.

Monsieur le Maire :

Il y a des conditions particulières qui ont été discuté pendant ces commissions.

Monsieur BOUDJEKADA :

Est-ce que l'on peut avoir au moins l'avis des représentants syndicaux à ce sujet ? Est-ce que les représentants syndicaux sont d'accords ?

Monsieur le Maire :

Les votes sont décidés en CT, tout est marqué dans le compte rendu.

Monsieur BOUDJEKADA :

J'aimerais bien les avoir justement et que l'envoi soit systématisé, ce serait cool.

Monsieur DRIANO :

Juste un petit point d'information, les promeneurs dans les bois s'aperçoivent, et j'en fais partie, qu'il y a beaucoup d'arbres qui sont tombés et comment peut-on faire pour que les passages soient nettoyés ?

Monsieur DALON :

Quand vous constatez des dégâts comme cela sur un chemin, il suffit de passer au bureau des services techniques et on informe nos garants qui vont vérifier et faire le nécessaire s'ils le peuvent. Dans le cas contraire, on passera par l'ONF. Mais en général, nos garants qui sont au nombre de 4 sont compétents. Ils sont régulièrement dans les bois, je pense qu'ils sont au courant. Mais si vous voyez quelque chose, il ne faut pas hésiter à le signaler.

Monsieur GUILLEMET :

Non, là c'est trop dangereux. Dans le bois, j'y suis tous les jours, ce n'est pas une fois de temps en temps, David y est également. Aujourd'hui, la forêt c'est une catastrophe, j'ai envoyé des photos aux services techniques. Le « stratégique » est complètement bloqué, des arbres en travers et j'en passe. Le chemin des bornes est inutilisable. Il devrait même être fermé pour les randonneurs. Il y a un boulot phénoménal.

Monsieur DALON :

Si les garants ne peuvent pas tout faire, ça passera par l'ONF pour l'affouage.

Monsieur le Maire :

Vous savez qu'il y a un arrêté, que je renouvelle depuis 2 à 3 ans, d'interdiction d'aller dans les bois parce que c'est dangereux, et bien avant cette tempête. Les personnels de l'ONF ne peuvent pas faire les travaux partout et en même temps.

L'arrêté d'interdiction d'aller en forêt existe toujours, je me suis protégé, parce que je sais qu'il y a des endroits dangereux. On ne peut pas d'un coup de baguette magique tout nettoyer. Il y aura des améliorations, les garants s'y engagent mais on ne peut pas faire cela du jour au lendemain.

Monsieur DALON :

Je rappelle que les garants font avec leurs moyens et uniquement sur les chemins. Le reste sera à la charge de l'ONF pour l'affouage.

Monsieur GUILLEMET :

Une petite information, je ne suis plus beaucoup sur la ville maintenant, simplement les week-ends du 2 et 8 décembre, nous réorganisons le téléthon avec l'ACGC, nous aurons besoin de bénévoles. Gardez bien ces dates en tête parce que nous avons du mal à mobiliser les gens.

Monsieur le Maire :

Je clos ce conseil, je souhaite de bonnes vacances à tous ceux qui vont l'être et une bonne reprise aux autres.

***Séance levée à 19h07.***